

## **Le paiement d'une cotisation constitue une disposition statutaire obligatoire :**

### **Membres actifs et adhérents**

- Pourquoi les parrains paient une adhésion ?

Le parrainage d'un ou plusieurs enfants occasionne des frais de fonctionnement toute l'année et même si l'adhésion ne contribue pas totalement à financer toutes les dépenses, elle y contribue en partie. Malgré tout, nous avons pris l'engagement de ne pas l'augmenter.

**Membres actifs** : Ceux qui souhaitent se rendre au Vietnam avec la délégation soit pour rendre visite à leur filleul (le jour du planning) soit pour participer à la mission doivent payer une adhésion de membre actif.

**Membres actifs et adhérents** : Pour parrainer un enfant, il faut obligatoirement payer une adhésion.

Membres adhérents : Comme dans de nombreuses associations, des membres qui habitent loin et qui ne souhaitent pas participer à l'AG nous ont suggérés de bénéficier d'une cotisation réduite. Cette proposition a été validée par l'AG depuis de très nombreuses années.

Le paiement de l'adhésion :

- **Le membre actif** souhaite participer à l'assemblée générale : 20€/an, 40€ pour un couple
- **Le membre adhérent** ne souhaite pas participer à l'assemblée générale, l'adhésion est réduite : 16€/an ou 22€/an/couple
- **Bourses financées par des parrains** (Ne s'applique pas pour la grande majorité des bourses financées dans le cadre d'une manifestation ou du mécénat)
  - Les enfants du couple vivant au foyer sont adhérents. Ils ont la possibilité de parrainer un enfant ou plusieurs enfants ou d'accompagner leurs parents membres actifs en mission au Vietnam sans payer d'adhésion... Ils ne participent pas à l'AG

**Membres responsables actif d'une antenne** : ils contribuent à veiller à la dynamique en organisant des activités. Ils sont à la recherche de financements pour des projets. L'antenne est dénuée de personnalité juridique et n'a aucune autonomie, elles fonctionnent sous l'entière responsabilité de la direction du bureau du siège social. (Ne pas confondre avec une fédération qui est une institution qui regroupe plusieurs associations). Chaque responsable d'antenne est nommé par la Présidente chaque année. Ils participent à l'AG

**Nous laissons le choix aux parrains.**

**Pour les autres membres des commissions  
Vietnam, France, Combat d'amour, le paiement  
d'une cotisation ne constitue pas une  
disposition statutaire obligatoire.**

- Pourquoi les autres membres ne paient pas une adhésion ?

Les activités de la commission France et Combat d'amour sont financées en totalité par des mécènes en don en nature et compétence, il n'est donc pas possible de demander à ces membres ci-dessous, le paiement d'une adhésion. Ces autres membres de la commission Vietnam n'occasionnent aucune dépense et contribuent au fonctionnement des activités bénévolement.

Ils ont toutefois la possibilité s'ils le souhaitent de s'adhérer en tant que membres actifs de la seule commission qui peut percevoir des dons ou adhésions.

**Membres bienfaiteurs** : ils participent aux projets de l'association soit financier, en nature ou compétence.

**Membres d'honneurs** : Ils rendent des services notables à l'association.

**Membres du comité de pilotage** : ils coordonnent les actions des différentes commissions. Ils participent à l'AG

**Membres d'honneurs** : Ils rendent des services notables à l'association et participent activement aux activités.

**Membres bénéficiaires** : Ce sont des personnes ou des enfants en souffrance qui bénéficient des aides sociales financières, en nature, en compétence

- *Chaque membre (sauf le membre bénéficiaire) selon la catégorie à laquelle il appartient aide de façon différente mais toute aussi importante dont le but essentiel et final est de concrétiser les projets au profit d'une population en souffrance, l'objectif principal.*

*Les membres bénéficiaires attirent tout particulièrement notre attention. C'est un vrai combat que nous menons pour les aider. Ils sont au cœur de nos préoccupations.*

- *Les membres à supputer sont ceux qui profitent des activités :  
Qui profitent des activités ?*

*Pour une association sportive ou d'animation... : Ce sont ceux qui s'adhèrent*

*Pour une association humanitaire comme Espoir pour un enfant : Ce sont les membres bénéficiaires (population en souffrance)*